

partie de l'Acadie ; M. d'Estrades dans sa susdite Lettre insistant sur leur restitution pour cette même raison (a).

IX. (b) En 1656, le Colonel Thomas Temple (qui fut après le Chevalier Temple) fut nommé par Olivier Cromwel, Gouverneur des forts de Saint-Jean, de Port-royal & de Pentagoet, ce qui paroît par l'ordre original dudit Olivier Cromwel au Capitaine Leverett, pour lors Gouverneur de ces forts, pour les lui remettre, dans lequel ordre lesdits forts sont dits être en Acadie, communément dite nouvelle E'cosse en Amérique (c).

X. Le Comte d'Estrades, dans une lettre, datée le 27 février 1662, informe Sa Majesté Très-Chrétienne,

*OBSERVATIONS des Commissaires du Roi.*

(a) Il étoit inutile alors de discuter si ces Forts étoient de l'Acadie, il suffisoit pour leur restitution qu'ils fussent possession Françoisé ; & comme dans le même temps une partie de la vraie Acadie avoit été occupée par les Anglois, il n'est pas étonnant qu'il y ait quelque confusion dans la demande de restitution : mais la lecture du Traité de Breda & des actes qui l'ont suivi, éclaircit tout ; on y voit que l'intention, tant de la France que de l'Angleterre, étoit de remettre en Amérique les choses dans l'état où elles étoient avant les irruptions réciproques.

(b) Voyez le Mémoire du 4 octobre 1751, article V, allégation quatrième.

(c) Les inductions que MM. les Commissaires Anglois prétendent tirer de cet ordre de Cromwel, sont détruites par la concession du même Cromwel aux sieurs de la Tour, Crowne & Temple ; pièce dans laquelle on voit la distinction de l'Acadie & de la prétendue nouvelle E'cosse.

On a lieu de croire que cette distinction se trouve pareillement dans les Lettres patentes accordées aux mêmes par Charles II, & citées dans la Lettre du Colonel Temple, du 24 novembre 1668 : il doit être facile à MM. les Commissaires Anglois de vérifier ce fait. Voyez au surplus les articles IX & XIX du Mémoire du 4 octobre 1751.